



Contrat de travaille

Par **Jojo836**, le **24/09/2020** à **21:07**

Bonjour,

Je travail depuis février 2020 dans un restaurant. En l'occurrence je n'ai toujours pas signé de contrat de travaille mais j'ai toutes mes fiches de paye. Le 15 septembre 2020 il m'annonce qu'il me bascule au chômage partiel jusque là fin de mon contrat que je n'es toujours pas vu ni signé.

Que puis-je faire ?

Merci d'avance

Par **Lag0**, le **25/09/2020** à **06:58**

Bonjour,

Sans contrat écrit, vous êtes en CDI, je ne vois donc pas de quelle "fin de contrat" il est question ici ???

Par **Jojo836**, le **25/09/2020** à **08:55**

Bonjour,

Le contrat a été écrit apparemment mais toujours pas vu toujours pas signé. Depuis le 15 septembre je suis au chômage partiel, J'aimerais savoir ce que je suis en droit de faire ?

Merci de votre réponse

Par **Lag0**, le **25/09/2020 à 10:02**

Contrat pas signé = pas de contrat écrit, donc CDI...

Par **AlainD67**, le **25/09/2020 à 18:37**

Bonjour,

Si vous n'avez pas de contrat signé par vous et l'employeur vous êtes forcément en cdi à temps complet

Par **Jojo836**, le **25/09/2020 à 19:07**

Bonsoir,

Merci pour vos réponse, pouvez vous me dire ce que je suis en droit de faire ou pas ?

Par avance merci
Cordialement